

# GARDERIE – AIDE AUX DEVOIRS

## COMMUNE DE VAUXBUIN

### REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement a pour but de définir les conditions de fonctionnement de la garderie mise en place depuis la rentrée scolaire 2011/2012, pour les enfants de l'école de VAUXBUIN;

la garderie est un service de la commune mis en place à la demande des familles.

#### PERIODICITE

Elle fonctionne les jours suivants : LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI et SAMEDI pour la garderie du matin de 7 h 30 à 8 h 35 et les jours suivants : LUNDI – MARDI – JEUDI et VENDREDI pour l'aide aux devoirs de 16 h 45 à 18 h 00 en période scolaire.

#### INSCRIPTIONS A LA GARDERIE

Au mois de juin : inscription des élèves à la garderie pour l'année scolaire à venir.

#### TARIF DE LA GARDERIE

Garderie du matin : cotisation à l'année et par enfant de 10 €  
Garderie « aide aux devoirs » du soir : cotisation à l'année et par enfant de 10 € et 1,20 € l'accès (délibération du 13 avril 2011)

#### PAIEMENT DE LA GARDERIE

Une planche de 10 tickets à 1,20 € (soit 12 € la planche) est à acheter au secrétariat de la mairie, par chèque ou espèce à l'ordre du trésor public. ( pas de vente de ticket à l'unité)

#### FREQUENTATION DE LA GARDERIE

- ◆ GARDERIE DU MATIN : les enfants sont déposés par les parents devant la porte de la maternelle et confiés à l'agent responsable .
- ◆ GARDERIE DU SOIR « AIDE AUX DEVOIRS » :

Elle peut être occasionnelle dans ce cas l'enfant doit donner un ticket avec son nom et la date à la directrice de l'école au plus tard le matin même, ou le déposer à la mairie, afin d'assurer la garde du soir de l'enfant et de permettre à l'agent responsable de pointer la présence de l'enfant sur le registre.

Elle peut être régulière : l'enfant sera systématiquement pris en charge par l'agent responsable devant le portillon de la cour de l'école face à la maternelle. Si l'enfant doit s'absenter un mot des parents est à transmettre au directeur de l'école ou à l'agent responsable. Les tickets garderie seront réclamés aux parents par la responsable, Brigitte BOBIN.

### RESPONSABILITE

Chaque enfant doit bénéficier d'une assurance extra scolaire. La Mairie décline toute responsabilité concernant les objets apportés par les enfants.

### PERSONNES A CONTACTER EN CAS DE PROBLEME

Il devra être communiqué en Mairie le nom du Médecin traitant de l'enfant ainsi que celui de la personne à joindre en cas de problème.

**Si votre enfant est sous traitement et doit prendre des médicaments, veuillez nous fournir impérativement l'ordonnance correspondante au nom et prénom de celui-ci.**

### MODE DE FONCTIONNEMENT

- ◆ GARDERIE DU MATIN : les enfants sont déposés par les parents devant la maternelle.
- ◆ GARDERIE DU SOIR : les enfants sont pris en charge par l'agent responsable devant le portillon de la cour de l'école face à la maternelle;
  - ➔ de 16 h 45 à 17 h 15 : récréation, détente dans la cour de l'école
  - ➔ de 17 h 15 à 18 h 00 : accès à la salle de la bibliothèque, possibilité de faire les devoirs, lecture, jeux de société ..
- ◆ L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

Fait à VAUXBUIN  
Le 15 avril 2011

le Maire,  
Gilbert BOBIN